

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 juillet 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

LA JURIDICTION DU MINISTRE PAR SUITE DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente ayant trait à un jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire du dénommé Dan Fowler, bûcheron de la Colombie-Britannique.

Le jugement conteste la juridiction du ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) et abroge son application. Je propose donc, appuyé par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Que la Chambre charge le ministre des Pêches et des Océans de déterminer s'il a la compétence requise dans les domaines où l'intérêt légitime de son ministère est incompatible avec d'autres intérêts comme ce fut le cas pour les questions qui ont dans des cas analogues à l'affaire Fowler amené la Cour suprême du Canada à statuer dans l'affaire Fowler, et qu'au cours de cet examen il en discute avec les représentants provinciaux et les chefs d'industrie, conformément à la demande du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DE L'ALASKA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je voudrais donner suite à la motion que j'ai proposée le 26 juin en vertu de l'article 43 du Règlement. La facture de nos importations pétrolières se monte chaque année à 4 milliards de dollars et celle de nos importations de charbon à 1 milliard de dollars, ce qui déséquilibre gravement notre balance des paiements.

Puisque la construction du tronçon pré-fabriqués du gazoduc de l'Alaska fournirait de l'emploi pendant 150,000 années-hommes et permettrait à notre pays d'exporter ses excédents de gaz naturel, ce qui assurerait à notre balance des paiements un excédent d'environ 2 milliards de dollars par an, je propose, avec l'appui du député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le gouvernement fédéral approuve sans plus tarder toutes les questions relatives au tronçon pré-fabriqués du gazoduc de l'Alaska susceptibles d'intéresser le Canada, tout en poursuivant ses pourparlers avec les États-Unis afin d'obtenir des garanties acceptables au sujet de la construction du tronçon septentrional et du tronçon de l'Alaska du gazoduc.

Cette motion doit être approuvée maintenant.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LES INSTALLATIONS DE LA CÔTE OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Attendu qu'un autre habitant de la Colombie-Britannique vient de mourir parce que le gouvernement fédéral n'a pas dépêché les équipes de recherche et de sauvetage nécessaires et attendu que ce décès est survenu à proximité de la base canadienne des forces armées de Comox et est sans doute imputable au fait que les quatre hélicoptères de la base sont restés cloués au sol parce qu'ils étaient tous en réparation; comme le centre de coordination des opérations de sauvetage n'a pas envoyé d'hélicoptères ni une équipe médicale compétente, je propose, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que le premier ministre présente ses excuses à la famille de la victime et aux habitants de la Colombie-Britannique pour n'avoir pas assuré les services nécessaires et qu'il fasse en outre une déclaration à la Chambre pour dire aux habitants de l'Ouest pendant combien de temps ils devront encore s'accommoder de ce service intolérable.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.